

A.I.R.E.

Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

LETTRE DE LIAISON N° 14

HIVER 1997

SOMMAIRE

Intervention à la réunion de « l'appel » du 27 janvier 1997

Yoland Bresson

**Revenu d'existence et néo-libéralisme :
un problème circulatoire**

Jean Morier-Genoud

Le revenu d'existence : arguments et objections

Jacques Berthillier

Compte-rendu du colloque de Louvain par

Serge Dumartin

Notes de lecture

À propos de l'ouvrage de Viviane Forrester sur
« l'horreur économique »
(André Romieu)

Secrétariat de l'A.I.R.E. : Mme Ch. BERNARD 33 avenue des Fauvettes
91440 Bures-sur-Yvette

*Pensez à renouveler votre abonnement à la lettre de liaison : 200 F/an (4 numéros) par chèque
à l'ordre de A.I.R.E.*

L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

Intervention à la réunion de « l' appel » du 27 janvier 1997

Dans ce texte Y. Bresson résume son intervention au sein du groupe de travail traitant de la distribution des revenus, dans le cadre de l'Appel Européen pour une économie plurielle.

Caillé a présenté les tenants de « l'inconditionnalité radicale », selon son expression, Van Parijs et moi-même, comme évoluant vers une conception « adoucie ». C'est peut-être le cas pour l'AU de Van Parijs, qui à l'origine devait se substituer à toutes les formes d'allocations et qui, à la suite de sa collaboration avec des économistes, se ramène, dans son montant, à des niveaux proches de notre revenu d'existence.

Pour ce qui me concerne, je précise que le RE a toujours été déterminé à partir des ressources du pays et non des besoins individuels, qu'il est inséparable des revenus d'activité et qu'il peut et doit être complété par des allocations compensant les handicaps personnels financées par des prélèvements sur les revenus d'activité (le RMI contient le RE, il est maintenu à son niveau de même que le SMIC, le solde représente le revenu d'activité de recherche de l'insertion qui peut des lors être modulé).

Dans le financement nous optons pour un keynésianisme orienté vers la modification de la répartition des revenus, en augmentant progressivement la masse monétaire pour doter chacun inconditionnellement du revenu d'existence, de telle sorte que l'instauration du RE serve à accompagner la mutation et devienne la clé par laquelle les deux autres axes (réduction de la durée du travail et développement de l'économie solidaire ou relationnelle) soient favorisés. Ainsi le RE accordé à un salarié, venant en supplément de son salaire, peut permettre en contrepartie d'une réduction du temps de travail (plutôt d'ailleurs par le passage à quatre jours) de diminuer le coût pour l'entreprise, tout en maintenant voire en augmentant le revenu du salarié. Ainsi plusieurs titulaires de RE peuvent se regrouper et s'en servir auprès des banques, comme un levier pour financer un projet d'économie solidaire. L'introduction de l'EURO, et

le bimonétarisme de fait que nous allons connaître, constituent une opportunité historique exceptionnelle. Rejoignant un peu les distributistes, le RE serait attribué en monnaie nationale, assurant la cohésion citoyenne, tandis que les revenus d'activité le seraient en Euro. Le débat sur le don est intéressant mais il ne concerne pas, pour moi, le RE. Le RE n'est pas un don mais un DU. De toutes les justifications signalées ici du RE, et il y en a d'autres, simplicité, citoyenneté, heuristique de GORZ, je retiendrai surtout l'heuristique tant le RE permet de changer de regard sur l'économie, de modifier les représentations de soi et de contribuer à l'indispensable évolution des mentalités sur la place de l'emploi marchand. Dans cette justification le montant du RE ne fait d'ailleurs pas problème. Mais j'insiste sur ma volonté d'exprimer une justification positive, au sens des sciences, de la réalité économique. Nous sommes immergés dans un champ économique, compris comme par exemple le champ magnétique en physique, et pour chacun d'entre nous identiquement porteur d'un potentiel d'échanges dont nous héritons du seul fait d'exister au sein d'une communauté. Le RE est la mesure en monnaie de ce potentiel, son révélateur, il doit être accordé à tous parce que chacun ne peut le transformer en échanges économiques enregistrés comme richesse, s'il n'a pas sa mise en monnaie. L'instauration du RE apparaît, en outre, concrètement indispensable, parce que la mutation du mode de production fondé maintenant sur le capital humain, l'immatériel et l'information impliquent l'intermittence des activités et donc, dans le cadre actuel de l'organisation salariale, la fluctuation des revenus et des creux de ressources. Le RE perçu toute la vie et croissant avec les richesses globales assure une sécurité minimale sur laquelle peut alors se superposer des revenus fluctuants. Ce qui n'interdit pas au contraire de mener des actions de soutien pour aider chacun à s'insérer, en exploitant au mieux ses talents.

Yoland BRESSON

REVENU D'EXISTENCE ET NÉO-LIBÉRALISME : un problème circulatoire

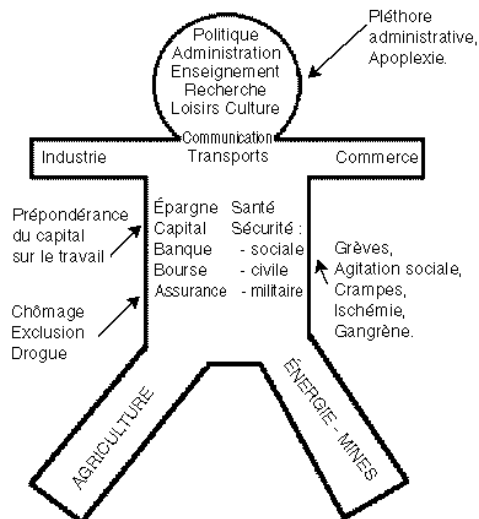
Morier Genoud propose de profiter de l'instauration du revenu d'existence pour créer un double circuit monétaire, par analogie avec le corps humain, où existe un double système circulatoire, celui du sang d'une part, de la lymphe d'autre part.

Il a fallu 300 ans pour que la découverte de la circulation sanguine par Harvey aboutisse à une compréhension suffisante de ses exigences et qu'on cesse de saigner des patients déjà exsangues.

Bien que les économistes s'accordent à reconnaître quelque analogie avec la circulation économique, il n'apparaît pas que le grand organisme social dont le sang est la monnaie bénéficie pleinement des connaissances de la dynamique des fluides. Les perturbations actuelles, chômage, exclusion, agitation sociale, lourdeur et insuffisance de la redistribution rappellent étroitement nos troubles circulatoires, de la stase à la gangrène. Le scandale de notre économie, c'est qu'elle produit trop de beurre, trop de viande, trop de voitures, trop de juristes, trop de médecins, mais est incapable de distribuer efficacement cette abondance.

Une bonne circulation implique :

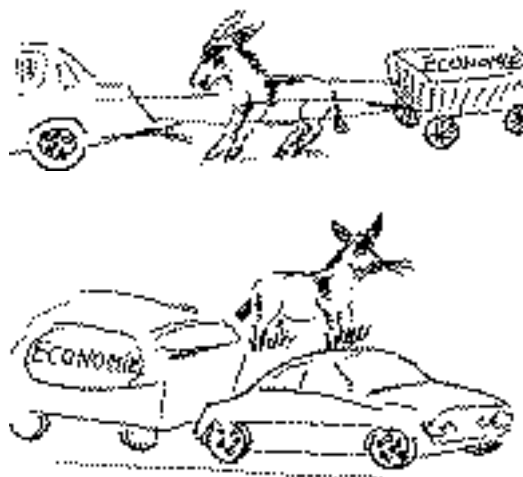
- une pompe efficace
- un réseau de distribution adéquat
- un remplissage suffisant



Aucune de ces conditions ne paraît actuellement remplie.

Le **moteur** de l'activité économique, que l'on a traité jusqu'ici comme le seul besoin, la

difficile nécessité que je compare à l'âne, comporte un ressort beaucoup plus puissant ; le désir de posséder, collectionner, organiser, diriger, créer, communiquer, épater - désirs que je vois comme la **Ferrari** de cet attelage hybride -. Découplez-les, mettez l'âne au vert et vous donnerez des ailes à votre Ferrari...

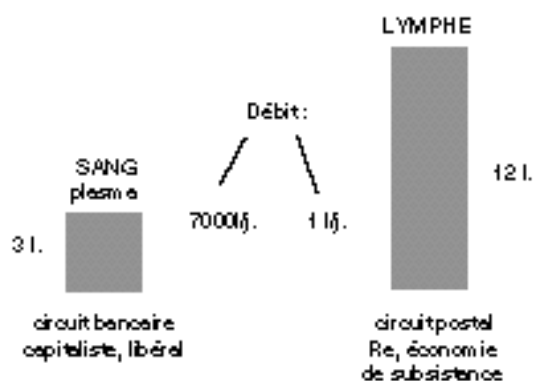


Mettre l'âne au vert, c'est lui donner le **revenu d'existence** (basic income), part de l'enrichissement qui revient à chacun, égal et inconditionnel de la naissance à la mort. (voir publication de l'AIRE), considéré non pas comme une aumône de l'État mais comme un outil de travail fourni à chacun et permettant à tous de jouer un jeu différent.

En contre-partie - car il faut une contre-partie : en matière de circulation, l'**équilibre gauche-droite** est essentiel - il faut offrir une libéralisation, mot qui hérisse la gauche parce qu'il est mal compris : il ne s'agit pas de débriquer encore les folles envolées d'un capitalisme sauvage (une taxation du capital et des transactions financières y remédieraient aisément) ; il s'agit de libérer l'entrepreneur des charges sociales qui l'accablent et de favoriser le travail par rapport au capital. Le revenu d'existence va subventionner le travail au lieu de le rançonner, et du travail, il n'en manque pas : recherche, enseignement, art et loisirs, sport, protection de la nature et aménagement du paysage, agriculture biologique sont inépuisables, sans parler d'Internet et du développement du nouveau cerveau planétaire.

Le réseau de distribution a aussi quelque chose à nous apprendre. Comme le circuit bancaire, notre réseau vasculaire ne baigne pas chaque cellule, il est complété par le réseau lymphatique qui draine le liquide extra-cellulaire qui enveloppe lui toutes nos cellules.

Au lieu de faire tourbillonner l'ensemble de notre liquide extra-cellulaire dans le circuit sanguin, tâche qui épuiserait rapidement la pompe cardiaque, la circulation sanguine propulse 1/5 seulement du plasma dans son circuit, avec un débit de 7000 l./j. alors que les 12 l. du circuit lymphatique ne dépassent pas un débit de 1 l./j.



Pourquoi ne pas introduire ce modèle dans notre circulation économique, avec un circuit parallèle, véhiculant la même monnaie, mais avec une chicane le séparant du circuit bancaire. Le compte postal qui touche déjà l'ensemble du territoire et peut supporter cet élargissement de la clientèle, se prêterait aisément à ce rôle de circuit lymphatique.

Circuit bancaire

capitaliste, libéral, circuit du grand capital international alors que la petite entreprise mangera à deux rateliers.

Circuit postal

R.E. socialiste, arrosage, support des biens de première nécessité : alimentation, habillement, logement, santé, éducation.

La démarcation se ferait spontanément en fonction des sources d'approvisionnement : celui qui achète son pétrole à l'étranger ne le vendra pas en monnaie postale, alors que celui qui vend des biens et services produits dans le cadre intérieur s'accommodera bien de cette monnaie qui offre, en plus, un protectionnisme naturel et une modération des échanges et des délocalisations. La chicane séparant les

2 circuits pourrait être constituée par une limitation des sorties du CP, un prélèvement sur celles-ci, 30 % par exemple ; obtenant ainsi un effet de monnaie fondante (v. M. Heim).

Les fonds importants nécessaires au fonctionnement du circuit postal amélioreraient le remplissage du circuit et ce capital social ferait contre-poids au grand capital international.

En résumé

La comparaison avec notre modèle circulaire conduit à un revenu d'existence E,

- **E. Généreux**, au moins 20 % du revenu national R ;
- assez large pour donner à chacun un minimum de liberté face à l'emploi, une plus grande mobilité ;
- assez large pour liquider sans douleur des productions dépassées ou nuisibles (comme l'armement) ;
- assez large pour tailler largement dans la fonction publique.
- **E. en circuit lymphatique** 1/2 fermé assuré par le compte postal, avec la même monnaie, mais une chicane sous forme de limitation des sorties et d'un prélèvement de 30 % sur les sorties ; c'est à dire que cette monnaie a une valeur équivalente à celle du circuit bancaire, tant qu'elle circule dans son circuit, mais en perd une partie en quittant ce circuit.

En contre-partie, une **libéralisation large** déchargeant l'entrepreneur des charges sociales et allégeant les salaires,

- impliquant un allègement important des structures étatiques (par la suppression de toute autre subvention) ;
- une autonomie accrue de la sécurité sociale, de l'enseignement, des transports, qui ne signifie pas un démantèlement mais une gestion autonome ;
- une enveloppe budgétaire pour les pouvoirs publics, 10 % par exemple ;
- une modification du financement, éliminant en particulier l'impôt sur les personnes physiques, modèle d'inefficacité et d'incitation à la fraude : la seule justification de cette relique moyenâgeuse est l'illusion de justice sociale qui ne survit depuis longtemps que dans l'esprit de

la gauche. Gardons par contre comme correctif social des droits de succession alourdis : prélèvement de la totalité des successions indirectes et de 50 % des successions directes dépassant le million, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une exploitation reprise par les héritiers.

Les 3 piliers principaux de ce financement seraient l'impôt sur les successions, les taxes sur l'énergie, les taxes sur le capital et les mouvements de capitaux.

Ce système serait plus facile à piloter, avec quelques variables simples comme E. (variant en fonction du revenu national).

Changements importants donc, avec remise en question de certains acquis sociaux, car les organismes vieillissent et se renouvellent justement pour gagner ainsi une nouvelle vigueur.

Jean MORIER GENOUD

LE REVENU D'EXISTENCE : ARGUMENTS ET OBJECTIONS

J. Berthillier reprend ici les principaux arguments développés lors des conférences et colloques portant sur le revenu d'existence, avec les réponses aux objections les plus fréquemment formulées.

L'allocation d'un revenu d'existence, sans contre partie en travail, choque les mentalités. En effet, la plupart des gens admettent difficilement qu'une rémunération soit attribuée à qui ne travaille pas, estimant que c'est là le plus sûr moyen de favoriser la paresse et de déresponsabiliser l'individu.

Cela choque notre base culturelle et nos mentalités. Ne dit-on pas couramment : « tu gagneras ton pain à la sueur de ton front, tout travail mérite salaire, la dignité vient du travail, qui ne travaille pas ne mange pas ».

De fait, le revenu du travail est le moyen de contraindre au travail, et c'est ainsi que notre société a appuyé toute reconnaissance sociale sur un lien strict entre revenu et emploi. Mais si notre société s'est organisée en faisant du travail un emploi, progressivement l'emploi est devenu une marchandise et le « sans emploi » un chômeur sur la voie de l'exclusion.

Or ce type d'organisation s'éteint. Et notre société est emportée dans une mutation qui la métamorphose. Notre façon antérieure d'envisager la vie devient caduque. Expliquons en les raisons en partant du constat.

I – LE CONSTAT

- le travail rémunéré ne concerne qu'une tranche de la population ;
- la durée du travail ne cesse de diminuer ;

- le travail devient de plus en plus précaire et intermittent ;
- les revenus du travail n'assurent plus le financement de la protection sociale ;
- la dignité de l'homme n'est plus seulement liée au travail.

1 – Le travail rémunéré ne concerne qu'une tranche de la population

Si l'on regarde la situation de la population française, sur 60 millions d'habitants il y a moins de 25 millions d'actifs, c'est à dire de personnes exerçant un travail rémunéré déclaré, les seules reconnues comme actives. Si l'on regarde les classes d'âge, cela représente moins de 60 % de la population en âge de travailler. Compte tenu de l'abaissement de l'âge de la retraite, de l'allongement de la durée de la vie et de la scolarité, ce pourcentage ira en diminuant.

Par ailleurs, on estime que les 3/5 du travail productif échappent au salariat : travail au noir, travail domestique, éducation, autoproduction, bénévolat...

2 – La durée du travail ne cesse de diminuer

En 1830, la durée annuelle du travail était de 3 200 heures. Elle est tombée à 2 800 heures au début du siècle et n'atteint plus aujourd'hui que 1 700 H. Avec l'évolution du progrès technique qui croît en progression géométrique et l'amélioration de l'organisation et du management des entreprises, les réserves de productivité sont considérables. Dès lors, deux modèles de développement sont envisageables ; l'un privilégiant une croissance très forte pour avantager la consommation et la recherche de biens matériels ; l'autre, au contraire, mettant l'accent sur la qualité de la vie et le développe-

ment de l'être, option impliquant une augmentation du temps libre et la recherche d'une activité pleinement choisie. Dans cette deuxième hypothèse, nettement préférable, la durée du travail diminuera encore de moitié dans un avenir relativement proche, le temps consacré au travail perdant progressivement la place prédominante qu'il occupe encore aujourd'hui.

3 – Le travail devient de plus en plus précaire et intermittent

Nous avons vécu jusqu'alors en faisant se succéder pour tous : études, emploi quasi garanti à durée indéterminée, puis retraite, le tout dans une sorte d'harmonie collective.

Or ce cycle de vie bien rythmé tend à disparaître. Le travail devient de plus en plus intermittent, voire précaire, et les périodes d'emploi alternent avec des phases d'inactivité ou de formation ; d'ailleurs chaque individu aura bientôt à apprendre plusieurs métiers dans sa vie. Il faut donc rompre le lien trop strict emploi revenu, qui aliène l'homme au salariat et l'enferme dans ses contradictions : devoir travailler de façon quasi continue, alors qu'il devra en permanence affronter le changement.

4 – Les revenus du travail n'assurent plus le financement de la protection sociale

On le sait maintenant : le nombre de personnes à secourir allant en augmentant, il devient impossible de financer la protection sociale sur les seuls revenus du travail. Il est dès lors indispensable de l'asseoir sur l'ensemble des richesses produites ou, au minimum, sur la totalité des revenus, ce qui enlève à ceux du travail leur quasi monopole en la matière.

5 – La dignité de l'homme n'est plus liée au seul travail

Elle est tout autant fonction du rôle social de la personne. C'est ainsi que Dominique Méda, dans son ouvrage « Le travail, une valeur en voie de disparition », distingue 4 formes d'activité : le travail de production, la participation à la vie collective et associative, la vie familiale et la vie amoureuse. Si participer à ces 4 activités est profondément humain, il ne l'est pas nécessairement d'être salarié.

Dans la Grèce antique et plus récemment chez nous, avant la révolution, le travail était considéré comme dégradant, voire servile. C'est pourquoi, les nobles ne travaillaient pas. En les obligeant à rentrer dans le rang, la révolution française a fait du travail une valeur unificatrice et libératrice. Mais le travail, comme fonction unificatrice, n'est qu'une courte période dans l'histoire de l'humanité.

La référence au travail salarié, pour nécessaire qu'elle soit, ne peut donc servir d'unique critère d'intégration sociale dans une société en crise, où une frange croissante de la population se trouve marginalisée. De ce constat, l'instauration d'un revenu d'existence se justifie donc, aussi bien pour la plus élémentaire justice sociale que pour des raisons économiques.

II – L'IMPÉRATIF DE JUSTICE SOCIALE

Face aux mutations de notre société, on peut envisager deux attitudes.

La première est celle pratiquée dans les pays anglo-saxons, plus particulièrement aux États Unis. Elle consiste à laisser le marché arbitrer. Puisque la demande de travail est supérieure à l'offre, l'ajustement se fera par une baisse des salaires ; ainsi tout le monde finira par trouver un emploi. Mais, face à l'implacable loi du marché qui régit la création d'emploi et le niveau des rémunérations, s'ajoute l'inévitable intermittence qu'exige les nouveaux modes de production. Sans aucun filet de sécurité, la précarité place les demandeurs d'emploi dans une situation de concurrence effrénée, les obligeants à accepter des offres souvent très inférieures à leurs compétences, si tant est qu'ils arrivent à trouver un emploi et ne se voient pas rejetés dans la misère et le désarroi moral par une trop longue période de chômage.

La deuxième attitude refuse cette éventualité et cherche à faciliter l'émergence d'une société dans laquelle l'homme aura sa juste place, afin qu'il vive en tant que personne humaine, digne et respectée. Les progrès sociaux réalisés depuis deux siècles ne rendent pas cet objectif illusoire.

Dans une société ayant atteint le niveau de notre richesse, la plus élémentaire justice exige que tout individu appartenant à la communauté dispose, en toutes circonstances, d'un revenu suffisant lui permettant de se loger, de se vêtir et de se nourrir.

On ne vient plus aider celui qui se trouve en difficulté, mais on part du principe que le citoyen, parce qu'il existe, a droit à un revenu élémentaire qui vient, comme un filet de sécurité, le protéger contre les accidents de la vie.

Cette allocation ne demande aucune justification d'autant que, dans la pauvreté, toute démarche a quelque chose de blessant et la dignité se réfugie dans le refus de demander. En cela le Revenu d'Existence est un facteur d'intégration, car il est pour chacun la traduction monétaire de son appartenance à la communauté. Il concrétise le lien social devant exister entre tous les citoyens.

Ce revenu élémentaire inconditionnel assure à l'homme une nouvelle liberté. Il ne consacre plus la totalité de son temps à gagner sa vie. Il peut retrouver du temps à donner au sens de son existence. Il permet d'investir en l'homme, dans sa richesse, dans son potentiel de créativité. En lui assurant, quoiqu'il arrive, un minimum de capacité financière, c'est renforcer sa position face à ses employeurs, c'est aussi lui permettre de mieux choisir ses activités, sans mettre en péril sa vie familiale. Ainsi ses périodes d'études, de travail, de participation à des activités sociales, collectives, éducatives, pourront plus aisément alterner et se combiner au cours de son existence.

III – JUSTIFICATIONS ÉCONOMIQUES

Elles sont multiples et résultent des constats précédemment exposés.

1 – Tout individu crée un potentiel d'échange

Tout individu, de par son existence, crée un potentiel d'échange, indépendamment de son action propre. Ainsi le bébé quand il naît génère une activité économique : la clinique, le médecin, les couches, le lait etc. De cette activité qui rémunère les autres, il a un dividende à recevoir, en tant que membre à part entière de la société.

Si on ne lui donne pas l'équivalent monétaire de son potentiel d'échange, on le tue socialement et la société, par l'activité ainsi perdue, en supporte également le coût.

2 – Le niveau de rémunération du travail n'est pas le fruit exclusif de l'effort de chacun

Considérons deux jumelles parfaites ayant reçu la même formation élémentaire, mais

l'une vivant en Europe du nord, l'autre en Afrique. À compétence et à travail équivalents et, pour un même effort, l'européenne dispose d'un niveau de vie très supérieur à l'africaine, simplement parce qu'elle bénéficie d'un environnement d'organisation sociale de connaissances, de modes de pensée, de réseaux et d'habitudes d'échanges qui conduisent à une productivité du travail très supérieure à celle que connaît l'Afrique. En fait, la première jumelle hérite du fruit de l'effort des générations antérieures.

Or cet héritage de productivité ne peut être approprié seulement par quelques-uns. Il appartient à la collectivité toute entière. Il doit donc bien être réparti par parts égales entre tous les citoyens d'un même pays.

3 – Le coût de la réduction du travail doit être supporté pour partie par la collectivité

Si, comme il est souhaitable, on parvient dans un avenir plus ou moins proche à diminuer de moitié le nombre d'heures de travail, le coût horaire de l'heure travaillée va doubler pour un salaire mensuel supposé équivalent à celui d'aujourd'hui. Aucun inconvénient pour les activités mécanisables, où un seul salarié suivra un nombre supérieur de robots assurant à sa place la production. Mais qu'en sera-t-il des activités pour lesquelles l'homme demeure indispensable, en particulier celles où prédominent le contact humain ? Leur coût doublant, elles risquent progressivement de sortir du secteur marchand, voire de disparaître – c'est ce qui se passe actuellement - alors qu'elles sont si nécessaires à la qualité de notre vie. Voilà pourquoi au fur à mesure de la réduction de la durée du travail, une partie de l'éventuelle perte de salaire subie par le salarié, pour les heures ainsi supprimées, doit être compensée par la collectivité. C'est en quelque sorte le fruit de la production des robots à répartir par parts égales entre chaque individu.

Cette part est d'autant plus forte par rapport au montant du salaire que la perte de salaire qu'elle compense est plus faible. Elle avantage les emplois les moins qualifiés, au bénéfice d'activités qui, sinon, n'auraient pu trouver de débouchés rentables sur le marché.

4 – Le coût de la protection sociale doit être supporté aussi par l'ensemble de la collectivité

Il est devenu évident que le financement sera progressivement assuré par un prélèvement sur l'ensemble des richesses produites. En conséquence, la redistribution sociale doit bénéficier à l'ensemble des citoyens.

IV – RÉPONSE AUX OBJECTIONS

1 – Le Revenu d'Existence va inciter à la paresse

Quel que soit son mode de calcul, le montant du Revenu d'Existence reste modeste. Il assure seulement à son bénéficiaire la possibilité de ne pas vivre dans la misère. Le bénéficiaire sera donc tout naturellement incité à travailler pour augmenter ses revenus et jouir d'un meilleur train de vie. En outre, le revenu d'existence doit évoluer avec le Produit Intérieur Brut, à la hausse comme à la baisse. Ainsi, automatiquement régulé, si d'aventure chacun voulait se contenter du revenu d'existence, sans chercher à multiplier les richesses par son activité, le revenu global diminuerait et, avec lui, le montant du revenu d'existence. Cette baisse pénaliserait en premier ceux qui, refusant de participer à l'effort collectif, se seraient contentés du seul revenu d'existence. On peut aussi être certain que tous les autres feraient pression sur eux dans l'intérêt commun.

C'est une façon démocratique d'assurer la liberté, l'égalité, la solidarité.

En outre, comme il se cumule avec tout autre revenu, il évite l'effet de seuil de la protection sociale selon lequel, en dessous d'un certain niveau de revenu, il vaut mieux ne pas travailler pour éviter de perdre le bénéfice de son assistance.

2 – Distribuer une somme identique au riche et au pauvre est inéquitable

Cette objection est souvent avancée par ceux pour qui l'assistance de l'État doit revenir aux plus défavorisés.

Pourtant, comme le revenu d'existence appartient à tous, chacun doit recevoir la même part. De ce fait il diminue la distance sociale entre les citoyens. À l'État, il épargne toute bureaucratie, allégeant ainsi son poids sur la productivité du pays, et évite des discussions sans fin sur le choix des bénéficiaires. En

outre, le revenu d'existence étant imposable, la majeure partie du revenu supplémentaire ainsi alloué aux riches sera absorbée par l'impôt, alors que le pauvre en sera exonéré. Façon simple pour l'État de récupérer une partie des sommes distribuées aux moins nécessiteux.

3 – Le Revenu d'Existence développe l'assistanat

Évidemment non, puisque chacun le touche et reçoit une somme identique. En cela il se distingue fondamentalement du RMI et des diverses aides à la personne qui s'inscrivent précisément dans la logique de l'assistanat, générateur de gaspillage et de fraude. Le Revenu d'Existence, au contraire, inaliénable et inconditionnel ne nécessite aucune enquête préalable. Complété librement par des revenus d'activité, il n'incite donc pas à frauder et personne n'y trouve avantage à se maintenir dans une situation d'assistance.

Pour mieux le comprendre, considérons 4 joueurs de cartes. D'habitude les cartes sont distribuées au hasard si bien, qu'en fonction des circonstances, l'un des partenaires pourra se trouver privé de toute carte maîtresse. S'il n'est pas doué pour ce jeu, il sera tenté de justifier ses mauvaises performances par son manque de chance. Supposons alors que, sans modifier les règles du jeu, l'on change le mode de distribution des cartes en donnant 1 as, carte la plus forte, à chacun des joueurs, les autres cartes étant distribuées au hasard. Des lors, chacun dispose obligatoirement d'une carte maîtresse lui assurant un minimum de chance. Eh bien, ces as représentent le revenu d'existence. Aucun individu en aucune circonstance ne peut donc se retrouver dépouillé de la moindre ressource. De plus, chacun la recevant, aucun n'est favorisé ni pénalisé. C'est en cela que réside l'équité et la fin de l'assistanat.

4 – Le Revenu d'Existence accorde des droits sans rien exiger en retour

Le Revenu d'Existence est un dû de la collectivité à chacun de ses membres. Cela étant, rien n'interdit de l'assortir d'un service civique. En effet, malgré le progrès technique, il restera probablement dans nos sociétés une barre incompressible de travail non épanouissant, voire sale et servile. Si ces travaux sont indispensables à l'ensemble de la collectivité, qu'ils soient assurés par tous.

5 – Certains bénéficiaires du Revenu d'Existence ne sauront pas utiliser leur temps libre

Cette objection concerne tout autant la réduction du temps de travail, phénomène historique, que l'instauration du revenu d'existence. D'ailleurs, elle avait déjà été avancée lors de la mise en place des congés payés.

Elle traduit un mépris inacceptable vis à vis de l'homme, supposé incapable de gérer son temps. Cette crainte peut être fondée si l'éducation se limite à l'unique enseignement d'un savoir faire, au détriment d'un savoir être, alors que l'on doit tout autant apprendre à l'homme à s'épanouir, à développer son esprit critique, à apporter son intelligence et sa créativité au bénéfice des personnes qui l'entourent. En somme, enseigner comment occuper intelligemment et efficacement son temps libre.

6 – L'échec de l'expérience historique de Speenhamland au 18^{ème} siècle préfigure l'échec probable du Revenu d'Existence

Après la suppression de l'accès aux terrains communaux qui avaient permis jusque là aux plus pauvres une auto-production alimentaire, genre de revenu d'existence en nature, les juges de Speenhamland décidèrent d'instaurer un complément de ressources à ces pauvres. Cette initiative gagne rapidement tous les villages, jusqu'à son abolition en 1834. Cette abolition est aujourd'hui considérée comme un échec par les adversaires du revenu d'existence. En fait, il s'agissait plutôt de l'équivalent de l'actuel RMI. Si échec il y eut, signifié par l'abolition, il confirme plutôt l'impossibilité de considérer le RMI comme une solution permanente, mais seulement comme une mesure transitoire destinée à adoucir les rigueurs des transformations économiques et sociales. En l'occurrence, à partir du moment où l'industrie triomphante avait besoin de davantage de bras il fallait, à la demande des libéraux, favoriser le libre mouvement des campagnes vers les villes, freiné alors par l'allocation versée aux pauvres des villages.

7 – Le Revenu d'Existence va déstabiliser les structures économiques et générer des comportements imprévisibles

Cette objection serait fondée si le revenu d'existence était instauré d'un seul coup mais,

tant pour des raisons financières qu'économiques et psychologiques, son instauration sera progressive et s'échelonne sur une durée minimale de 5 ans.

Ainsi, cette introduction sera accompagnée d'une suppression, elle aussi progressive, des allocations existantes, afin de ne pas introduire de fortes variations budgétaires, tant au niveau des citoyens que de l'État. Dans cette optique, le bénéficiaire d'allocations existant aujourd'hui les verrait diminuer en même temps que son montant du revenu d'existence augmenterait, le total restant constant. Il n'aurait donc pas de variation dans ses revenus. En revanche, dans un premier temps, ceux qui ne bénéficient d'aucune allocation conditionnelle verraient leur revenu augmenter.

8 – Ce projet utopiste n'est pas finançable

Cette objection souvent formulée n'est pas reprise ici. Vu son importance, elle fera l'objet d'un développement particulier.

V – LES AVANTAGES

Ils sont multiples. Mentionnons les plus marquants.

1 – Le Revenu d'Existence supprime toute bureaucratie

En effet, distribué de la naissance à la mort, sans autre justification que d'appartenir à la communauté, il ne nécessite ni enquête préalable, ni instruction, hormis la fourniture de l'acte de naissance puis de l'acte de décès de son bénéficiaire.

Alimenté par un virement automatique à un compte en banque ouvert au nom de chaque titulaire, sa gestion a un coût négligeable et son montant global pour la collectivité est aisément estimable. En outre, comme il se substitue à la totalité des aides à la personne, excepté les indemnités pour incapacités physiques, la simplification administrative en résultant est considérable.

2 – Le Revenu d'Existence allège le coût du travail

Si l'on décide que le revenu d'existence, progressif au minimum sur cinq ans, compense à due concurrence les augmentations de

salaires à venir, le coût du travail pour l'entreprise est progressivement réduit d'autant.

Si, de même, on lie son instauration à la nécessaire réduction de la durée du travail, les deux réformes s'épaulant mutuellement, les sommes allouées au titre du revenu d'existence viendront pour partie compenser les diminutions de salaires imposées à certaines catégories de salariés, par suite de la réduction des horaires.

3 – Le Revenu d'existence assure une parfaite égalité dans son mode de distribution

En cela, il manifeste concrètement une égalité fondamentale entre tous les citoyens et apporte à chacun le témoignage concret de son appartenance à la communauté ; l'égalité parfaite entre le droit des femmes et celui des hommes devient réalité.

Cette égalité joue également en faveur de la famille qui se voit ainsi fortement protégée, dès lors qu'une tutelle ad hoc est instaurée pour protéger les mineurs d'éventuels abus parentaux.

Elle trouve également un prolongement heureux dans l'aménagement du territoire, les personnes les plus touchées par la crise et vivant dans des banlieues surpeuplées ayant alors avantage à retourner à la campagne, où la vie y est moins chère.

4 – Le revenu d'existence assure une meilleure transparence et une plus grande stabilité du pouvoir d'achat

Comme il se substitue à la multiplicité des aides allouées à la personne, la collectivité connaît parfaitement le mode de redistribution de ses ressources qui, en outre, limite les passe-droits et les avantages particuliers. De plus, le pouvoir d'achat régulier qu'il apporte réduit d'autant l'amplitude des variations conjoncturelles.

5 – Le Revenu d'Existence libère l'individu et développe son esprit d'initiative

Pour l'individu, la certitude de disposer d'un revenu garanti en toutes circonstances change profondément son comportement, par le sentiment de sécurité que cela lui apporte. La régularité du versement, notamment, l'autorise à prendre certains risques, à mieux choisir ses activités et à mieux les répartir.

Rappelons à ce propos les résultats d'une expérience conduite en Alsace en 1994 entre deux groupes de RMistes, l'un à qui on accorde le RMI

pendant deux ans, sans conditions, l'autre soumis aux contraintes légales.

Le premier groupe, assuré d'une sécurité sur une certaine durée, a vu ses membres se prendre en charge, chercher un logement, faire des projets d'avenir. Le second, au contraire, a conservé l'attitude passive que l'on déplore trop souvent aujourd'hui. Exemple frappant qui montre que la sécurité, par la permanence d'un revenu, change radicalement la perception de notre avenir, de nos possibilités d'insertion et de notre engagement dans l'économie.

6 – Le Revenu d'Existence n'obéit à aucune idéologie

En soi, le revenu d'existence ne présuppose aucune idéologie. L'idéologie ultra libérale aussi bien que néo collectiviste peuvent se construire sur la base de cette proposition. Elle vient nous rappeler, non seulement notre appartenance au même corps social, mais aussi, qu'à ce titre, nous formons une entité à considérer dans sa globalité, quels que soient les individus qui la composent, leurs situations personnelles, leur âge, leur sexe. En cela, le revenu d'existence est un facteur de paix sociale.

7 – Le Revenu d'Existence permet une ouverture sur l'Europe sociale et sur le monde

Si l'initiative du revenu d'existence venait de l'Europe, sa mise en œuvre en serait accélérée et renforcerait l'union européenne. Ce serait les premiers pas de l'Europe sociale, encore si négligée et pourtant tellement souhaitable.

Étendu à l'ensemble des pays en voie de développement, le revenu d'existence pourrait modifier radicalement notre assistance à ces pays, usurpée par quelques clans de profiteurs. Il suffirait de prendre la quantité d'aide internationale et de la redistribuer simplement en pluie, sous la forme d'un revenu d'existence à tous. Même si elle ne s'élevait qu'à un dollar par habitant, cette nouvelle forme d'allocation changerait radicalement les données de la lutte contre la misère dans le monde.

Évidemment, le revenu d'existence, à lui seul, ne peut prétendre guérir tous les maux dont souffre la société. Pour autant, il n'en constitue pas moins un des fondements essentiels des réformes à entreprendre

Jacques BERTHILLIER

ÉCHOS DU COLLOQUE « REPENSER (RADICALEMENT ?) LA SOLIDARITÉ » 19-21 décembre 96 à l'Université de Louvain (Belgique)

Une démarche « heuristique »

N.B. André Gorz a récemment salué le « revenu de solidarité » comme un concept heuristique, c'est-à-dire « conduisant à la découverte » d'une réponse appropriée à la crise sociale actuelle.

Préambule

- Il est agréable à l'AIRE de voir repris pour ce colloque le titre *Repenser la Solidarité*, même remanié, du livre d'Henri Guitton et Yoland Bresson paru en 91. Regrettons seulement de ne l'avoir pas vu citer en référence. Il a pu cependant être vendu à la librairie du colloque.
- L'accent est en effet mis sur « radicalement », même si on peut regretter aussi l'interrogation qui en tempère l'espérance.
- Il est vrai que toutes les interventions, certaines purement informationnelles, n'avaient pas pour objet de chambarder l'existant, et qu'une prudence évidente s'imposait s'agissant de l'interpellation des personnalités politiques qui eut lieu en leur présence le dernier jour. Courage donc des deux côtés.
- Les notes qui suivent ne rendent compte que des séances auxquelles j'ai pu assister et qui, de près ou de loin, touchent au Revenu d'Existence (RE). Le sujet dépassait largement la proposition de l'allocation universelle. Il était en effet divisé en 5 demi-journées : *la solidarité avec les jeunes, avec les plus âgés, avec les malades, entre actifs, et entre régions et nations.*
- À l'issue du second jour, Anthony Atkinson (GB) et Albert Jacquard (F) ont été reçus Docteurs Honoris Causa.
- Le colloque s'est clos par un panel de responsables politiques : 3 anciens ministres, et 3 parlementaires, qui ont donc dû réagir aux propositions introductives qui leur avaient été communiquées au préalable. Excellent moyen « heuristique » de répondre à leurs préjugés, sinon de les convaincre.
- Quelques spécialistes français avaient été invités comme intervenants, parmi lesquels : Alain Caillé (MAUSS et prof. Nanterre), Albert Jacquard (INED), Jen-louis Laville

(CRIDA), Pierre Rosanvallon (EHESS et Fond. St Simon), François Stasse (Conseil d'État et ex Assistance publique).

Atelier I : Solidarité et Entreprise

- L'entreprise ne peut plus s'abstraire de son environnement.
- Flexibilité pour l'entreprise et temps choisis pour l'homme doivent être négociés à égalité, ce qui suppose pour l'entreprise de participer :
 - à l'animation de l'économie locale,
 - à la création d'activités d'enrichissement social,
 - à la rémunération du temps choisi, directement par ses œuvres sociales, ou indirectement par la fiscalité.
- L'entreprise « citoyenne » se vérifie par l'équilibre des droits entre tous ses partenaires : personnel, clients, fournisseurs, bassin local, sous la sanction du marché. À cet égard, la conception du CNPF de l'entreprise citoyenne a été vivement critiquée, contrairement à celle du CJD (Centre des Jeunes Dirigeants), très appréciée ici comme preuve que l'entreprise peut économiquement intégrer une exigence humaine forte sans compromettre sa prospérité - ce qu'elle perd éventuellement par l'alourdissement de certains coûts se retrouvant en gains de productivité générale -.

Atelier II : Solidarité fiscale internationale.

Part du point de vue qu'à terme s'imposera une harmonisation des fiscalités par régions mondiales (d'abord en Europe), et/ou par type de taxes extensibles au champ mondial. Dans cette 2^{ème} hypothèse ont été présentées :

- La « *Tobin-tax* » (du nom de l'économiste américain, prix Nobel). Elle vise à décourager la spéculation financière à court terme. Seraient taxées dégressivement de 60 % à 10 % les plus-values réalisées d'une semaine à un an. Rapport : 2000 milliards de dollars sur la masse des mouvements actuels avant la réduction escomptée. Affectation à des besoins mondiaux ou régionaux (environnement, équipements, éducation etc.). Nécessité d'un accord mondial à l'initiative du G7, et d'un organisme de contrôle.

- La « bit-tax » : même esprit que la « Tobin », mais sur les échanges électroniques (les échanges de services par Internet échappent aux taxes commerciales). L'Union européenne est à l'origine de cette recherche.

Séance plénière I : La solidarité entre actifs

(Ceux qui ont à la fois les responsabilités, économique de produire les richesses et politique de les répartir).

Le débat a lieu à partir d'un projet complet pour la Belgique. Parmi les propositions (fiscalité, politique multiforme pour l'emploi etc.), émerge le REVENU-SOCLE, ou *allocation universelle* pour la Belgique, dont les modalités seraient :

- versement inconditionnel à toute la population active (ce qui exclut jeunes et retraités) ;
- montant égal à 1/2 « minimex » (RMI belge), soit 8000 frb/mois, indexé sur la moyenne glissante du PNB des 5 dernières années ;
- imputé sur les montants du minimex et de l'allocation-chômage, mais ajouté aux revenus d'activité. L'allocation-chômage résiduelle reste financée comme la retraite par des cotisations salariales ;
- financement par des transferts sociaux, un réaménagement fiscal, et un élargissement des bases de prélèvement (type CSG). Ne concernant que les « actifs », elle coûte moins cher que notre RE versé à tous.

L'allocation universelle se présente comme une arme contre la pauvreté, facilite le partage de l'emploi (développement du temps partiel), allège le coût du travail, solidarise la communauté par une répartition des revenus plus équitable.

Les intervenants au débat réagissent :

- *A. Caillé* prône plutôt un RMI irrévocable et inconditionnel s'ajoutant aux revenus d'activité. Il insiste pour que la démarche du Revenu-Socle soit européenne. Il évoque « l'Appel Européen pour une Citoyenneté et une Économie Plurielle » qu'il conduit et qui s'appuie sur 3 axes :
 - la réduction de la durée du travail,
 - le développement de l'économie alternative,
 - l'allocation d'un Revenu-Socle inconditionnel.

Rappelons que Y. Bresson a souscrit à cet appel, et participe aux réflexions devant aboutir à un corpus commun européen de propositions. Il souhaite que Louvain rejoigne cet appel.

- *J.L. Laville* démonte quelques lieux communs dont on s'accommode trop volontiers : Le revenu-socle ne suffira pas à rompre l'isolement sociétal. Le temps libéré est rarement choisi. L'inégalité homme-femme demeure. La vie quotidienne reste captive du « merchandising ». La création d'emploi à l'américaine est indigne. Au-delà de la redistribution travail-revenu, il faut atteindre la reconnaissance par la réciprocité.
- *I. Nicaise* (prof. Louvain) voit nécessaire d'adapter la protection sociale à la politique multiforme de l'emploi.
- *A. Atkinson* (prof. Oxford) rappelle que la pauvreté en Grande Bretagne a doublé en 10 ans. Il souhaite que le revenu-socle soit étendu aux enfants et aux retraités, mais qu'il soit, pour la population active, la contrepartie d'un service national.
- *A. Jacquard* approuve le principe du revenu-socle : « J'ai à rémunérer l'autre pour lui donner accès aux richesses communes ». Toute la question est de savoir comment faire passer cette évidence aux nantis et aux politiques.

Séance plénière II : La solidarité entre nations et régions.

Sans s'être concertés, 4 intervenants sur 5 (3 universitaires Belges, plus P. Rosanvallon) posent les questions incontournables, préalables à tout élargissement des législations nationales :

- L'identité est-elle donnée par la langue ou la culture ? Est-elle donnée ou doit-elle être construite ?
- Ne doit-on pas refonder la nation (politique, spirituelle, morale) au sens de l'imperium romain, plutôt que régionaliser ?
- Comment venir à bout de l'égoïsme collectif, du repli sur soi, faiblesse des démocraties et fruit de l'insécurité ?
- Peut-on proposer une solidarité universelle, assortie de modalités régionales ?
- Comment exprimer la volonté de vivre ensemble ? Une fois engagé, peut-on se

- dégager, faire sécession ?
- Quel système électoral pour équilibrer les tensions intercommunautaires ?
 - Peut-on garder une autonomie en matière de fiscalité et de protection sociale ?
 - Comment faire se rapprocher les niveaux de revenu-socle de chaque pays ?

Se démarquant de ces précautions, le 5^{ème} orateur (*R. Petrella*, animateur du Groupe de Lisbonne) crie son impatience : Un quart seulement de la surface arable de la planète est cultivé. Rien qu'en Grande Bretagne, il y a 9 millions de pauvres, 2 millions de sans-logement, 1 million sans éducation. Il ne faut plus opposer mais associer sécurité et solidarité. « Ayons la rage taxatoire » pour mieux répartir les gains de productivité, dus à tous, et freiner les gains spéculatifs, réservés à quelques-uns.

Séance plénière finale : panel politique face aux nouveaux « Docteurs ».

- Les « politiques » réagissent aux documents préparatoires qu'ils ont reçus, non aux débats auxquels ils n'ont pas assisté.
- L'allocation universelle, en Belgique, devrait :
 - se cumuler avec les allocations familiales : « un enfant a droit à une famille à l'aise »,
 - contribuer à moraliser les cumuls retraite-activité et la distribution des revenus en général,
 - aider aussi à définir et unifier une éthique européenne de la solidarité.
 - Il faut inclure dans Maastricht des critères sociaux et fiscaux, et instituer un « serpent » social européen.
 - Un referendum serait nécessaire pour adapter les institutions européennes à la nouvelle donne sociale, car la solidarité organisée par les riches oublie les « vrais » pauvres. Elle est trop l'alibi des nantis. Un outil politique est nécessaire.
- Les nouveaux « Docteurs » répondent aux politiques.
 - *A. Atkinson* : Y- a-t-il une volonté pour
 - inclure dans Maastricht des critères sociaux ?
 - contenir les exigences de la flexibilité de l'emploi et d'un développement marchand indéfini ?

- *A. Jacquard* : « Comment je fais pour retrouver un emploi si je suis édenté, ou étranger ? »
- Vaincre la misère enrichit tout le monde. Solidarité et justice sont facteurs de productivité générale, plus que le productivisme stressant qui coûte cher à la collectivité.
- Il faut faire bouger d'abord les opinions publiques. le projet pédagogique est plus important que les programmes des partis politiques.

*

* *

Commentaire personnel : Philippe Van Parijs, responsable de la « Chaire Hoover d'éthique économique et sociale » de l'Université de Louvain, et ses collaborateurs, ont eu le grand mérite d'aborder ensemble tous les domaines de la solidarité : verticaux par catégories sociales, et horizontaux à toutes échelles géographiques. Ainsi aucune échappatoire n'était possible, aucune question oubliée.

Aussi, peut-on conclure que le « ? » et les parenthèses qui tempéraient « radicalement » dans le titre du colloque ne sont plus de mise : *Il est nécessaire et urgent de repenser radicalement la solidarité.*

Dans cette perspective, la proposition de revenu-socle ne surprend plus. Elle s'impose, non comme la panacée, mais comme une clé conceptuellement essentielle et socialement indispensable pour transformer la précarité générale aujourd'hui subie, en facteur et moyen de liberté pour l'ère post-industrielle qui s'ouvre.

À cet égard, on peut se demander si la proposition de « l'allocation universelle » comme modalité du revenu-socle pour la Belgique vient à son heure, alors que tous les débats ont montré que la notion de revenu-socle devait être d'abord proposée à l'Europe, à chaque pays ensuite d'en adapter les modalités.

Une campagne « heuristique » conduisant à la découverte du revenu-socle auprès des opinions publiques, à l'occasion de la réforme en cours de l'Union européenne, mûrirait plus sûrement les esprits et pèserait sur les politiques, plus vite que la construction d'un modèle local, qui laisse compréhensifs mais impuissants les responsables de l'heure. (Encore

que l'exemple d'un pays entraînant les autres serait le bienvenu !)

P. Van Parijs est justement le co-fondateur et toujours secrétaire général du BIEN (Basic Income European Network), Réseau européen

pour un Revenu de Base, auquel notre association participe. Il serait le plus qualifié pour cautionner et entraîner, une initiative qui serait prise en ce sens.

Serge DUMARTIN

NOTES DE LECTURE

«L'horreur économique»

par Madame Viviane FORRESTER
(Fayard 1996) Prix Médicis de l'essai

Madame Forrester a poussé des cris d'horreur au sujet de notre économie. Elle a été entendue ; on l'a comprise. Elle a suscité des débats. Qu'en résultera-t-il ? Quels changements ? C'est la question à laquelle cette note tente d'apporter quelques éléments de réponse.

Un économisme inhumain

- Cet état de choses est proprement infernal. C'est l'univers du «Huis clos» de Jean-Paul Sartre. «Des espaces carcéraux sans parois tangibles, et « dont on ne peut donc s'évader ». (p. 92)

- Le piège de cet enfer est élémentaire : « Les entreprises n'embauchent pas parce qu'elles n'en ont pas besoin. » (p. 119)

- «La foule des demandeurs d'emplois ne cesse de grandir. Ils se retrouvent sans raison raisonnable de vivre en ce monde où, pourtant, ils sont admis à la vie.» (p. 37)

- Ces hommes sont conduits à s'estimer indignes. «Ils sont, en quelque sorte, déportés sur place.» (p. 120)

«Imaginez ce qu'ils éprouvent à n'être pas seulement dépourvus de toute valeur, mais inexistantes au regard des valeurs enseignées.» (p. 85)

- «Ils ne peuvent détourner ce joug que par des moyens détournés, souvent dans la violence, dans l'illégalité, qui les affaiblissent davantage. » (p.89)

- Bref : «A l'horreur, rien n'est impossible.» (p. 23)

- Qu'observent-ils autour d'eux ?

- «L'indifférence, qui constitue, sans doute, le parti le plus puissant.» (p. 59)

- « Des discours sans suite et des vœux pieux du genre : « Le chômage est notre souci majeur, l'emploi notre priorité. » (p. 46)

- Existe-t'il une issue à ce cercle vicieux ? L'auteur ne nous en donne pas la clef. On n'en sait pas plus en refermant le livre, ou à peine plus.

- À trop se répéter, le discours initial perd de sa vigueur, et risque de se diluer en dégressions, voire en galimatias.

Comment en sortir ?

- L'auteur déplore la résignation, mais il a tendance à s'y résigner. Nous sommes, dit-il « en présence d'un phénomène comparable à ces raz de marée cyclones et tornades qui ne visent personne, et auxquels personne ne peut résister ». (p. 24)

- Ou bien alors, il y faudrait « des hommes de courage, de génie. » (p. 119). Pourquoi pas ?

- Madame FORESTER dénonce « les paradoxes d'une société fondée sur le travail, c'est-à-dire l'emploi, alors que le marché de l'emploi non seulement périclité, mais périclité. » (p. 81)

- Est-ce l'ébauche d'un diagnostic ?

- Nombreux sont ceux qui sont persuadés, comme elle, qu'« il y a d'autres voies ouvertes à l'existence. » (p. 22)

- Lorsqu'elle pose la question de savoir « pourquoi ne pas chercher, avant tout, un mode de répartition et de survivance qui ne soit pas fonction de la rémunération d'un emploi » (p. 195), nous sommes prêts à lui répondre : « en effet, pourquoi pas ? ».

André ROMIEU